AGRI'SECT DELTA

INSECTICIDE PUISSANT SANS CLASSEMENT TOXICOLOGIQUE
HOMOLOGATION DU MINISTERE N°9500549

CARACTERISTIQUES

- Composition : 7,5 g/l de Deltaméthrine.
  Cette matière active est un pyréthrinoïde photostable.
- Aspect : suspension concentrée blanchâtre miscible à l'eau.
- Densité à 20° C : 1,029.
- pH : < ou = 6,5.
- Présentation : flacon doseur de 1L.

AVANTAGES

- Insecticide double action : agit à la fois par contact et ingestion.
- Effet répulsif : lorsque les doses de matière active diminuent, les insectes fuient les endroits traités.
- Effet de débusquage : permet de savoir où se trouvent les nids d'insectes à détruire.
- Ininflammable. Stable à la lumière. Inodore. Ne tache pas. Non corrosif. Non irritant.
- Très persistant : matière active photostable et insoluble dans l'eau, donc traitements moins fréquents.
- Sans classement toxicologique.

MODE D'EMPLOI

- AGRI'SECT DELTA s'utilise dilué dans de l'eau à la dose de 1 l/1000 m2.
- Il s'applique par pulvérisation ou au badigeon, soit environ :

1 – MOUCHES et autres insectes volants :

- ❑ 1 l d'AGRI'SECT DELTA dans 50 à 60 l d'eau sur 1000 m2, avec un pulvérisateur (ou 1 DOSE = 25 ml dans 1 l d'eau).
- ❑ 1 l d'AGRI'SECT DELTA dans 300 l de badigeon sur 1000 m2.
- ❑ AGRI'SECT DELTA peut également être mélangé à des blancs neutres ou légèrement alcalins comme : Craie de champagne, Kaolin,...

2 – INSECTES RAMPANTS, TENEBRIONS, CAFARDS :

- ❑ 1 l d'AGRI'SECT DELTA dans 20 à 30 l d'eau sur 500 à 600 m2, avec un pulvérisateur (ou 2 DOSES : 50 ml dans 1 l d'eau).

- 3 – Attendre 24 à 48 H avant de laver les surfaces traitées.

UTILISATION

- Pour la désinsectisation des logements d'animaux domestiques et du matériel de transport. En élevage, agriculture, industrie agroalimentaire, collectivité, commerce, et toute industrie.
- **A la ferme** : mouches avec de l'eau, en pulvérisation ou en badigeon.
  : insectes rampants, ténébrions (1 l dans 50 l d'eau pour 500 m2).
- **A la maison** avec un CEETALISEUR ou un PULVO 6, attendre 24 à 48 H avant de laver les surfaces traitées

: mouches et autres insectes volants (20 ml dans 1 l d'eau). :
insectes rampants, cafards, blattes, fourmis (50 ml dans 1 l d'eau).

SECURITE

- Exempt de classement toxicologique.
- Pour toute information complémentaire, et avant toute utilisation, se référer à la fiche de données de sécurité.

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre laboratoire à titre d'information.
Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

ISO 9001
ISO 14001

laboratoires Ceetal

BP 39 - 42001 ST-ETIENNE CEDEX 1 - France - TEL. 33 (0)4 77 49 46 70 - FAX 33 (0)4 77 49 46 71
Internet : www.ceetal.com - e.mail : mail@ceetal.com
La Fiche de Données de Sécurité de ce produit est disponible sur notre site WEB

MS971047
MS971047
23/05/03 MAJ